



Un agent immobilier me menace de porter plainte contre moi

Par **waelo**, le **01/02/2011** à **21:27**

Bonjour à tous, j'aurais besoin de votre aide svp.
Voilà, mon mari et moi avons eu le coup de foudre pour un terrain; nous avons alors contacter une première agence qui nous l'a fait visiter au mois d'octobre. Le souci est que l'agent immobilier ne nous rappelais jamais pour donner suite à nos offres d'achat faits par écrit. D'ailleurs dernièrement, fin décembre ce même agent nous dit clairement qu'il nous rappellera après les fêtes de fin d'année pour nous donner une réponses définitive quand à notre dernière offre d'achat mais bien évidemment il a encore une fois dénié nous rappeler. Entre temps nous avons envoyé (au mois de novembre), un mail à sa direction pour nous palindre des services de cette agence....
En bref, après 3 semaines d'attente (après les fêtes de fin d'année), et aucun appel de leur part, nous avons décidé mon mari et moi de traiter avec une autre agence; ce 2ème agent immo nous tenais toujours informé, était tout le temps dispo pour nous, et en l'espace de même pas une semaine les proprio ont acceptés notre offre d'achat (l'aregement supérieure d'ailleurs à celle proposé à la première).
Le soucis est que nous devons en principe signer demain chez le notaire, mais nous avons reçu une lettre recommandée avec accusé de réception de la première agence qui nous menace de nous trainer devant les tribunaux.
Que doit on faire? j'ai vraiment besoin de votre aide très rapidement.
Peuvent il réellement nous trainer en justice?

Par **chris_idv**, le **02/02/2011** à **00:27**

Bonjour,
Avez vous signé un bon de visite pour le terrain avec la première agence ?
Cordialement,

Par **mimi493**, le **02/02/2011** à **01:17**

Vos offres d'achat avaient-ils des dates de validité ?
Est-ce que le vendeur a reçu vos offres d'achat (il serait bon de lui demander une attestation dans les formes légales + copie de CNI si c'est non), s'il avait un mandat exclusif avec cette agence (voire même un mandat simple)

Par **waelo**, le **02/02/2011** à **09:37**

Merci de vos réponses rapides; alors oui nous avons appris par la suite (j'ai réussi à prendre contact avec les proprios) que leur réponse était positive pour l'une et négative pour l'autre (histoire d'héritage); oui nous avons signé un bon de visite avec la première agence.
Cependant les proprios non jamais contesté par écrit et comme je vous l'ai déjà dit, nous n'avons jamais eu de réponses de leur part; d'où notre souhait de contacter la 2ème agence. Les proprios n'ont pas signé avec eux de mandat exclusif puisqu'ils étaient inscrit dans plusieurs agences...